



COMMUNE DE LA SONNAZ

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 20.04.2021, à 20h00,
au restaurant le Sarrazin à Lossy

A 20h00, M. Christian Clément, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

Conformément à l'article n° 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, par l'envoi d'un tout-ménage à la population, par publication sur le site internet et par affichage au pilier public.

M. le Syndic précise que suite à un problème administratif survenu dans le cadre de la publication dans la Feuille Officielle du 9 avril 2021, la parution est parue le 16 avril dernier, hors délai. Malgré tout, le Conseil communal a fait le choix de ne pas reporter cette assemblée à une date ultérieure, afin que les comptes puissent être présentés et approuvés encore avant le début de la nouvelle législature 2021-2026. La population sera conviée à une assemblée extraordinaire avant la mi-juin 2021, afin de procéder à certains actes constitutifs en lien avec cette nouvelle législature.

L'assemblée est fréquentée par **26 membres**, dénombrés par *M. Valentin Molliet (Cormagens)*

Excusés : M. et Mme Denis et Elisabeth Moosbrugger (Formangueires), M. et Mme Reynald et Nathalie Olivier (La Corbaz), M. Frédéric Mauron (Formangueires), M. Cédric Bückelmann (La Corbaz),

Auditeurs libres : 3 (dont Mme Nicole Rüttimann du journal La Liberté)

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Approbation du règlement des finances
4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2020

Ce procès-verbal n'est pas lu. Il a été publié sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal.

Aucune question n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2020 est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'adopte.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	2

2. Comptes 2020

2.1 Fonctionnement

M. le Syndic informe que les comptes étaient à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'auprès du bureau communal.

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, Conseiller communal responsable des finances, qui explique au moyen d'une projection, les différents postes des comptes de fonctionnement 2020, qui laisse apparaître **un excédent de produits de CHF 1'044'569.32**, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 38'187.00.

Cet excédent de revenus s'explique principalement par une augmentation des recettes au niveau des impôts sur le revenu des personnes physiques, une augmentation également au niveau des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales et une augmentation des recettes au niveau de l'impôt sur les prestations en capital, les gains immobiliers, les mutations et les successions.

M. le Syndic remercie M. Mauron pour sa présentation et ouvre la discussion.

Aucune question n'étant formulée, M. Mauron donne encore quelques informations relatives aux engagements hors bilan 2020.

- Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-lac français CHF 397'180.00
- Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines CHF 28'720.00
- Réseau Santé Sarine CHF 166'892.00

2.2 Investissements

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, Conseiller communal responsable des finances, qui explique plus en détail, au moyen d'une projection, les différents postes des comptes des investissements 2020, qui laisse apparaître **un excédent de produits de CHF 957.35** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 86'600.00.

M. le Syndic remercie M. Mauron pour sa présentation et ouvre la discussion.

Aucune question n'étant formulée, la parole est donnée à M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière.

2.3 Rapport de l'organe de révision

Le Syndic informe que le rapport de l'organe de révision ne sera pas lu. Il était à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'auprès du bureau communal.

2.4 Rapport de la commission financière

M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2020 tels que présentés.

2.5 Approbation

Le Syndic soumet les comptes de fonctionnement et des investissements 2020 au vote de l'assemblée, **qui les approuve à l'unanimité**. (Conseil communal et caissière exclus).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

3. Approbation du règlement des finances

Le règlement n'est pas lu. Il était à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'auprès du bureau communal.

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation du règlement.

M. Mauron explique que dans le cadre de l'introduction au 1^{er} janvier 2021 de la loi et de l'ordonnance sur les finances communales et de l'entrée en application du nouveau modèle comptable MCH2, la commune doit se doter d'un règlement des finances, qui doit être approuvé par l'assemblée communale.

Au moyen d'une projection, il passe brièvement en revue les différents articles. Il précise également que ce règlement a été élaboré sur la base du règlement-type du service des communes. En raison du Covid, le canton a autorisé les communes à reporter l'introduction de MCH2 au 1^{er} janvier 2022. Par conséquent, ce règlement entrera en vigueur à cette même date, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

M. le Syndic remercie M. Mauron pour sa présentation et ouvre la discussion.

Aucune question n'étant formulée, la parole est donnée à M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, qui fait lecture de son rapport et demande à l'assemblée d'approuver ce règlement.

M. le Syndic soumet le règlement des finances au vote de l'assemblée, **qui l'approuve à l'unanimité**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	0

4. Divers

Remerciements

M. le Syndic remercie Mme Olivia Théraulaz, Conseillère communale responsable des écoles et de la culture, qui a décidé de ne pas se représenter à la nouvelle législature et lui souhaite une bonne continuation.

Plus aucune autre question n'étant formulée, M. le Syndic clôt la séance à 20h40.

Le Syndic :

Christian Clément

La Secrétaire :

Monica Zurkinden